

GRAINVILLE'INFOS /

N° 58 – juillet 2023



Chères Grainvillaises, chers Grainvillais,

Que l'on parte en vacances ou non, la fin de l'école, les congés, l'été nous apportent un temps de repos que tout le monde attend.

Cet été devrait encore une fois être chaud et sans pluie. Alors économisons cette eau dont les réserves diminuent. Puisque nous sommes dans une vallée exceptionnelle, protégeons-là.

On brûle notre France, des innocents meurent en Ukraine, mais ça c'est une autre histoire !

Bonnes vacances à tous

*René VIMONT
Votre maire*



Au conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni les 10 février, 10 avril et 30 juin...
Retour sur les principales décisions prises au cours de ces réunions :



Rénovation école maternelle : Le changement des fenêtres et la réfection de la toiture sont validés et les travaux sont inscrits au budget primitif 2023.

Subvention séisme Turquie-Syrie : Le conseil valide l'octroi d'une subvention de 500 euros qui sera versée au Groupe de Secours Catastrophe Français après le séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie.

Réserve incendie : Après avoir rappelé qu'il n'existe pas de défense extérieure contre l'incendie au Hameau de Mautherville, Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'aménager une prise d'eau en rivière. Le conseil approuve cette proposition et décide de solliciter une subvention auprès des différents organismes d'état.

Budget : Adoption des comptes administratifs 2022 et du budget primitif 2023 de la commune, des commerces et de la résidence du Chant des oiseaux.

Taux communaux : Le conseil municipal décide, cette année encore, de ne pas augmenter le taux des impôts prélevés par la commune.

Participation aux frais de fonctionnement de notre école pour 2022/2023 : La participation aux frais de fonctionnement de notre école pour l'année scolaire 2022/2023 pour les communes dont les enfants sont accueillis dans notre école est de 850€ par enfant en maternelle et 550€ par enfant en primaire.

Fonds de solidarité logement 2023 : Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce fonds.

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site internet de la commune

État civil

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Romane BOURGAIS, née le 20 janvier



Toutes nos félicitations à :

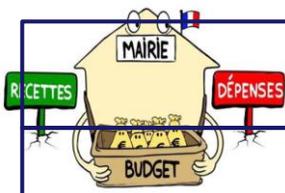
- Maud TESSIER et Julien PATRY, mariés le 21 avril
- Valéria PASQUALOTTO et Fabien DOLÉ, mariés le 13 mai
- Faustine AUDOU et Thomas LEFRANÇOIS, mariés le 24 juin



Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de :

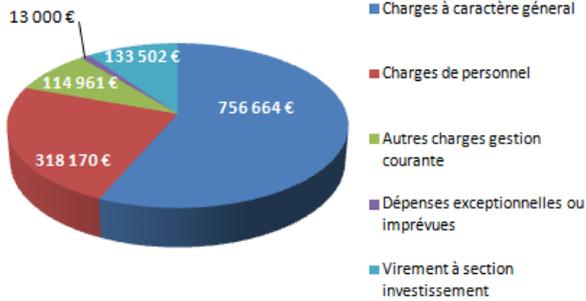
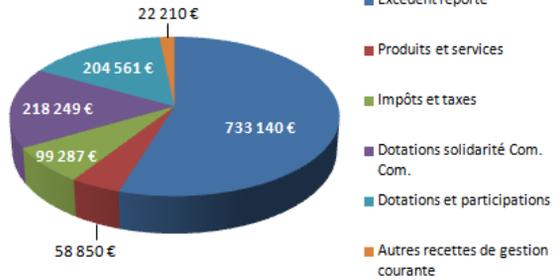
- Jean-Pierre LE LAY, survenu le 15 janvier
- Pascal BLONDEL, survenu le 24 avril
- Nelly LANGLOIS, survenu le 22 mai
- Monique ASSANVO, survenu le 3 juin
- Benoît ROLLIN, survenu le 19 juin





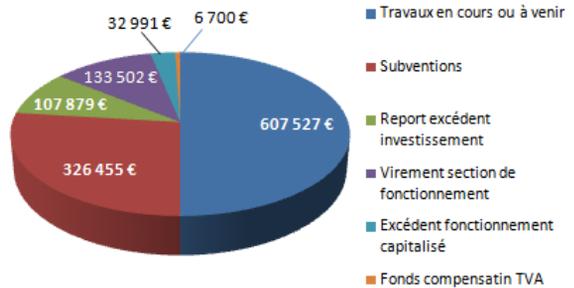
Le budget communal 2023

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

Recettes et dépenses d'investissement



Taux communaux (inchangés depuis 10 ans)

- Taxe d'habitation : 3,84%
- Taxe foncière (bâti) : 3,27%
- Taxe foncière (non bâti) : 16,04
- Cotisation foncière des entreprises : 6,63%

Taxe d'aménagement : 1,5%

Les travaux en cours ou à venir :

- Restauration extérieure de la Mairie
- Aménagement jardin en zone humide (salle cauchoise)
- Vidéoprotection 2ème tranche
- Mobilier et réfection des façades de la salle cauchoise
- Poteaux et réserve incendie
- Réfection des fenêtres et de la toiture de l'école maternelle
- Réfection du mur du parc de l'Ange Gardien

Manifestations du 1^{er} semestre

Samedi 14 janvier : Cérémonie de la Sainte Barbe



Samedi 28 janvier : Cérémonie des vœux



Samedi 25 février : Foire de la chandeleur



Lundi 1^{er} mai : Repas offert aux aînés par la commune



Lundi 8 mai : Cérémonie du 8 mai 1945



Dimanche 18 juin : Cérémonie de l'appel du 18 juin 1940



Vie communale



Rappel des horaires de tontes et utilisation d'appareils à moteurs thermiques ou électriques : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30 - Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h - Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h. Ces plages horaires doivent permettre à chacun d'effectuer ses travaux tout en respectant la tranquillité des voisins.



Respect de l'espace public : Il est rappelé aux propriétaires ou locataires que les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers. Le feuillage, les branches d'une haie, d'un arbuste ne doivent pas dépasser la limite de propriété et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres. En effet, certains trottoirs de la commune se trouvent rétrécis par l'empiétement de haies, représentant un danger pour les piétons. Il en est de même pour les bordures de maison qui ne sont pas entretenues et envahissent les trottoirs.

Concernant les arbres en bordure de route, nous vous encourageons à procéder à leur élagage, notamment s'ils se trouvent à proximité des installations électriques, téléphoniques et de l'éclairage public.



Feux polluants : La fumée issue du brûlage d'herbes provoque des désagréments. Aussi, il est rappelé qu'il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Il est donc demandé à tous de respecter les règles du bon sens et du bon voisinage. Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie.

Texte de référence

(source : Service-Public-fr)

Le RDS (Règlement sanitaire départemental)

Code de l'environnement : article L541-21-1

Décret n°2003-462 du 21 mai 2003



Terrains de foot : Afin de préserver nos terrains de foot d'une occupation illégale, une modification de la circulation a été installée pour l'été : la fin de la rue du Home n'est plus accessible en voiture. Les containers de cette zone vont donc être déplacés et seront positionnés au carrefour qui mène à la résidence du Home.



Animaux domestiques : Il est rappelé aux propriétaires d'animaux domestiques qu'ils ont la responsabilité de toute nuisance qui pourrait être occasionnée par leur animal. Sur la voie publique, l'animal doit être tenu en laisse. Si des dégâts sont occasionnés par un animal errant, il incombera aux propriétaires de réparer ces dégâts.

Rappel des horaires d'ouverture au public de nos administrations

Mairie :

Lundi - jeudi : 14h-18h

Mardi - vendredi : 14h-19h

Mercredi - samedi : 9h-12h

Agence postale :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 14h-16h

Mercredi - samedi : 10h-12h

Fête de fin d'année scolaire



Samedi 17 juin, les enfants accompagnés du corps enseignant ont présenté leur spectacle de fin d'année à leurs parents, grands-parents, famille... venus nombreux y assister sous un beau soleil. Au programme : chants, musiques et danses suivis de la distribution de livres offerts par la municipalité à tous les élèves.

L'après-midi, une kermesse était organisée dans la cour de l'école.



Cantine scolaire : les inscriptions à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre pourront se faire en mairie à partir du 17 juillet 2023. Pour rappel, le paiement des repas se fait sur facture, avec possibilité de paiement sur le site internet de la commune.

Le centre de secours de Grainville recrute



Le centre de secours de Grainville, rattaché au SDIS76 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), **recrute des sapeurs-pompiers volontaires pour renforcer l'équipe en place qui va être dotée prochainement d'un VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes).**

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés sur les mêmes missions que les sapeurs-pompiers professionnels. Secours à personne, lutte contre les incendies, accidents de la circulation, protection de l'environnement... les missions sont multiples et variées, avec toujours le même objectif : protéger les populations. Leur rôle est essentiel.

Rappelons que l'engagement peut se faire dès 16 ans et jusqu'à 60 ans.



Vous souhaitez vous renseigner ou postuler... rapprochez vous du centre d'incendie et de secours de Grainville (tél : 06.74.98.02.17 - mail : cdc.grainville@sdis76.fr)

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet du SDIS76 pour plus d'informations sur le volontariat.

En France, quelque 197.100 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Festival Classique Albâtre

Eté 2023

Pour cette 6ème édition, deux concerts en plein air, dont un dans le parc de l'Ange Gardien, vous sont proposés par Classique Albâtre, association grainvillaise, avec des invités d'envergure internationale.



Dimanche 16 juillet – 18h30

Parc de l'Ange Gardien (derrière la mairie)
Grainville-la-Teinturière

En cas d'intempéries, le concert aura lieu sous les halles de Grainville

Mercredi 30 août – 18h30

Moulin Sainte-Catherine

Chez Monsieur et Madame Paumelle – Route de la Vallée – Oherville

En cas d'intempéries, le concert aura lieu à la salle cauchoise de Grainville



Pianiste
Directeur artistique

Dimanche 16 juillet 2023 à 18h30 dans le parc de l'Ange Gardien, le traditionnel rendez-vous accueillera le contre-ténor américain d'origine coréenne Kangmin Justin Kim, accompagné au piano par Hélio Vida. Dans le cadre intime de ce récital, il interprétera des mélodies coréennes et françaises, ainsi qu'un bouquet d'airs baroques. Ce voyage entre l'Asie et l'Europe fera découvrir la subtilité et la finesse de la culture coréenne, ainsi que des mélodies françaises et de resplendissants airs d'opéras baroques. Au cours de ce concert en plein air dans le cadre du ravissant parc de l'Ange Gardien, Kangmin Justin Kim, l'une des voix les plus applaudies de sa génération, saura vous transporter dans un univers atypique et scintillant.



Kangmin Justin Kim
Contre-ténor
16 juillet
Grainville-la-Teinturière

Pour clore l'été normand, après un récital en plein air de musique anglaise à Grainville il y a trois ans, le baryton Huw Montague Rendall reviendra dans notre région le mercredi 30 août 2023 pour un concert dans le parc du Moulin Sainte-Catherine à Oherville.



Tarif Normal 12 €



Avec le soutien de

Renseignements et réservations

Tarif Réduit 8 €

@ClassiqueAlbatre



07 69 66 13 87

classique.albatre@gmail.com

Nombre de places limité. Réservation recommandée.



Le comité des lettres et d'histoire de la vallée de la Durdent propose une visite commentée à la découverte du patrimoine de la commune, riche en histoire et édifices, le samedi 15 juillet 2023.



Le rendez-vous pour le départ est donné sur le parking du moulin à 14h, la visite se fait sur un parcours d'environ 2,5km, soit 2h30/3h de visite.

Ces visites sont gratuites et se font sur inscription au 06.21.18.57.10

L'histoire de notre commune... vous la connaissez ?



Le site de Grainville-la-Teinturière est très ancien. Des lieux de cultes gaulois christianisés comme la source de Sainte-Clotilde et les chênes de Saint-Hubert en témoignent. Trois voies romaines traversent Grainville. Le premier château de la commune a été construit par Jean de Grainville, croisé en 1098. Les guerres de Religion rasant le château vers 1580.

Depuis 1610, la «Procession blanche» se déroule chaque année, le troisième dimanche de juillet, en souvenir de la fin miraculeuse d'une épidémie de peste très meurtrière. La famille Bec de Lièvre joue un grand rôle dans l'histoire de ce village. Elle est à l'origine de la construction de l'église et d'un hôpital. En 1828, la commune de Mautheville est rattachée à Grainville et en 1830, l'église Saint-Victor de Mautheville est démolie en raison de sa vétusté. Depuis le percement de la route de Cany-Yvetot en 1842, l'église n'a plus de cimetière. Ce dernier a été transféré en 1844 à son emplacement actuel, à la périphérie du village. De 1861 à 1864, malgré de grandes difficultés financières, est construite la mairie-école. Aujourd'hui, pour beaucoup le village est considéré comme le cœur historique et culturel de la vallée.

Pourquoi la Procession blanche... ?

... En souvenir de la fin miraculeuse de la terrible épidémie de peste qui en 1610 décima nos populations.

Le vicaire de la paroisse de Grainville, un homme pieux, fit sonner le tocsin pour appeler la population de Grainville-la-Teinturière à se rassembler à l'église paroissiale. Une grande messe fut célébrée.

A l'issue de la cérémonie, le prêtre prit le Saint-Sacrement et improvisa une longue procession, n'oubliant aucune mesure et aucun hameau.

Passant de maison en maison, il entra dans chaque foyer, bénissant les logis, imposant les mains à chacun et posant, sur la tête de tous les mourants, le ciboire avec le Saint-Sacrement. Les malades s'en sentant mieux, la procession ne cessa de s'allonger. Sortant de leurs alcôves, se parant de leurs draps, ils suivirent le cortège, jusqu'à l'église, où les confessions durèrent toute la nuit.

Au petit matin, tous étaient de retour pour la messe, recevant, comme à Pâques, la sainte communion. Dès le lendemain, les fièvres étaient tombées. Il n'y eut plus de décès. Tous purent reprendre leur travail au champs.



Si vous avez envie d'approfondir l'histoire de notre commune, rendez-vous sur notre site internet

**Rendez-vous le 13 juillet pour le feu d'artifice
au stade de foot à 23h**